

Image not found or type unknown



Succession: un héritier peut il renoncer à une soulte de son frère

Par zig, le 19/04/2014 à 21:25

Bonjour

Pour me remercier de m'être occupé de ma mère et de toutes ses affaires avant et après son décès, mon frère souhaite qu'un terrain appartenant à la succession, estimé 15000€, me revienne en totalité. La notaire que nous avons vue nous dit que c'est très compliqué et que je dois payer une soulte de 7500€ à mon frère si je veux conserver ce terrain.

Y a t'il un moyen simple et sans frais puisque nous sommes tous deux d'accord ?

Merci d'avance pour votre réponse.